

## Deuxième Edition du Concours "I LOVE MY BUSINESS"

*18 Janvier 2021*

Forte du succès de la première édition, la CCISM lance la deuxième édition du concours « I LOVE MY BUSINESS ».

Annoncé sur ses réseaux sociaux le lundi 18 janvier 2021, le concours « I LOVE MY BUSINESS » a pour objectif de promouvoir les entrepreneurs et entreprises en la période de la St Valentin, stimuler les ventes et permettre de mettre en lumière les talents du territoire.

Le concours est ouvert aux différentes structures commerciales ou artisanales indépendantes (ne faisant pas partie d'un Groupe, ou issue d'une entreprise située hors de l'île de Saint-Martin) inscrites auprès de la CCISM, que ce soit au titre du Registre du Commerce, de la Chambre des Métiers, ou de la Chambre d'agriculture.

Les structures associatives ne sont pas éligibles.

La participation au concours est gratuite.

Les candidats sont nominés sur le site internet de la CCISM ([www.ccism.com](http://www.ccism.com)) à l'aide d'un formulaire dédié.

Le dossier de nomination est constitué du :

- Nom commercial de l'entreprise
- Nom et prénom du gérant et/ou de l'entrepreneur
- L'adresse d'exécution de l'activité
- Un court descriptif de l'activité et/ou de l'entrepreneur
- Une photo représentative de l'entreprise et/ou de l'entrepreneur

Les étapes du concours :

Étape 1 :

- 18 janvier 2021 lancement communication du concours, ouverture des nominations et de la phase de vote par le public.
- validation des nominations par la CCISM (vérifier que les nominés soient toujours en activité)
- Un autocollant « I love my business 2021 » sera remis après la phase de validation.

Étape 2 : vote

Dès la validation du candidat (mise en ligne de sa photo) le public votera pour son entreprise/entrepreneur préféré sur la page Facebook officielle de la CCISM (<https://www.facebook.com/ccism978/>) avec un « j'aime » sur la photo de son entreprise/entrepreneur coup de cœur. La clôture des votes s'effectuera à 12h00 – heures de Saint-Martin le 13 février 2021.

Le lauréat par catégorie (la photo avec le plus de « j'aime ») sera annoncé le 14 février 2021 sur la page Facebook officielle de la CCISM (<https://www.facebook.com/ccism978/>)

Chaque lauréat dans chaque catégorie bénéficiera :

- D'une séance photo à usage professionnel d'une valeur de deux cent cinquante euros (250 €). Les photos seront transmises sous format digital.
- D'un bandeau sur le site internet de la CCISM en tant que gagnant de l'édition 2021
- D'une formation CCISM au choix

Le lauréat ayant remporté le plus de mention « j'aime » toutes catégories confondues bénéficiera :

- d'un reportage focus produit par IO TV + diffusion d'une valeur de six cent quatre-vingt-dix euros (690 €)

L'ensemble du règlement du concours est disponible sur le site de la CCISM [www.ccism.com](http://www.ccism.com) dans la rubrique « I love my business ».